

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
07/4/28
DOSSIER N°5814**

CONCESSION DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : CONCESSION DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logements dans les collèges adopté le 30 juin 2014,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2023-07/4/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable aux propositions d'attribution de logement de fonction par convention d'occupation précaire (COP) présentées par les collèges Louis DURAND de SAINT-VAURY et Jacques GRANCHER de FELLETIN ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions d'occupation précaire annexées à la présente délibération (Annexes I et II) ;

- d'accepter la demande dérogatoire complémentaire à l'obligation de loger proposée par Monsieur le Directeur Académique pour l'année 2022/2023, jointe en annexe III pour une sortie de logement au sein du Collège de CHAMBON SUR VOUEIZE, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET